



# Condition féminine Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période  
se terminant  
le 31 mars 1996

Présentation améliorée des rapports  
au Parlement – Document pilote

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1996

En vente au Canada chez

votre libraire local

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-4/13-1996  
ISBN 0-660-60160-5



## **Avant-propos**

Le présent document représente la phase deux du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, qui a été créé au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor en vue d'améliorer la qualité de l'information fournie au Parlement et de mettre à jour les processus servant à préparer cette information. Ce projet est l'un des volets de l'initiative «Repenser le rôle de l'État» qui vise à mettre davantage l'accent sur les résultats et à rendre plus transparente l'information présentée au Parlement.

Du mois d'août 1995 au mois de juin 1996, on a mené de vastes consultations auprès des députés fédéraux et d'autres intervenants clés afin d'examiner des options pouvant permettre d'améliorer l'information fournie au Parlement. Il en est ressorti clairement qu'il importait de mettre l'accent sur le rendement des ministères et les résultats réels obtenus.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé le dépôt, à titre de projet pilote, de rapports sur le rendement distincts par seize ministères et organismes. Ces documents pilotes seront évalués, et si le Parlement et d'autres intervenants appuient cette approche, on demandera alors au Parlement d'approuver officiellement cette démarche visant à faire en sorte qu'à partir de l'automne 1997, tous les ministères et organismes présentent des rapports sur le rendement distincts.

On peut consulter ces documents par la voie électronique dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Pour de plus amples renseignements sur le présent document ou le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, veuillez explorer le site Internet du SCT ou communiquer à l'adresse suivante :

Revue gouvernementale et Services de qualité  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Canada)  
K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7042

# **Condition féminine Canada**

## **Rapport du ministère sur le rendement 1995-1996**

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>I MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT (SITUATION DE LA FEMME)</b> .....	<b>1</b>
<b>II APERÇU DU MINISTÈRE</b> .....	<b>3</b>
A) Mandat .....	3
B) But .....	3
C) Rôle et responsabilités .....	3
D) Organisation et exécution des programmes .....	4
E) Objectifs et priorités .....	6
F) Plans des ressources .....	7
<b>III RENDEMENT DE L'ORGANISME</b> .....	<b>7</b>
A) Résumé de la réalisation des engagements .....	7
B) Contexte et facteurs influant sur les résultats .....	9
1) Contexte de Condition féminine Canada .....	9
2) Facteurs influant sur les résultats .....	10
<b>IV RÉSULTATS ATTEINTS (1995-1996)</b> .....	<b>11</b>
A) Premier objectif de l'organisme .....	11
1) Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes .....	11
2) Déclaration de Beijing et Programme d'action .....	12
3) Première priorité en matière de politiques de Condition féminine Canada .....	14
a) Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux .....	14
b) Réforme des pensions .....	15
c) Travail non rémunéré .....	16
d) Pensions alimentaires pour enfants .....	17
e) Appui des initiatives communautaires en faveur des enjeux économiques .....	18
f) Mieux-être physique et psychologique des femmes .....	18
4) Deuxième priorité en matière de politiques de Condition féminine Canada .....	20
5) Troisième priorité en matière de politiques de Condition féminine Canada .....	21
B) Deuxième objectif de l'organisme .....	23
1) Fonds de recherche indépendante en matière de politiques .....	23
2) Initiatives fédérales-provinciales/territoriales .....	23
3) Financement et aide technique .....	24
4) Information du public, communications et relations avec les médias .....	26
a) Conférences internationales .....	26
b) Information du public et des médias .....	26
c) Publications .....	27

d) Activités spéciales.....	27
C) Troisième objectif de l'organisme .....	28
Appendice A : Résumé des besoins financiers	
Appendice B : Tableaux financiers supplémentaires	

## Condition féminine Canada

# Rapport de rendement du Ministère

### (1995-1996)

## I. MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT (SITUATION DE LA FEMME)

Je suis heureuse de soumettre le rapport sur le rendement de Condition féminine Canada pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 1995 au 31 mars 1996.

Je crois fermement en l'importance d'établir des buts mesurables pour Condition féminine Canada et je me réjouis que le Conseil du Trésor ait choisi mon organisme pour faire partie de son projet pilote concernant la production de rapports efficaces sur le rendement. Condition féminine Canada est fier d'être au nombre des premiers ministères et organismes à passer aux annales dans ce domaine. Le projet pilote marque la première étape d'un processus évolutif destiné à améliorer la responsabilisation et les rapports au Parlement. Il va sans dire que nous serons heureux de prendre connaissance des commentaires portant sur notre rapport de rendement.

Les défis que Condition féminine Canada doit relever sont de taille. L'an dernier, au terme de la fusion de trois programmes fédéraux axés sur la situation de la femme, Condition féminine Canada s'est vu confier le Programme de promotion de la femme, cédé de Développement des ressources humaines Canada, et les fonctions de recherche, de diffusion et d'information publique de l'ancien Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Pour ce faire, Condition féminine Canada a dû procéder à un nouvel examen de ses modes de fonctionnement. Il m'apparaissait essentiel de veiller à ce que l'orientation future de Condition féminine Canada soit déterminée selon un processus ouvert et complet si l'on voulait bâtir une organisation efficiente, rentable et responsable, vouée à la prestation de services. C'est pourquoi j'ai participé à une série de consultations avec les principaux intervenants entre mars et mai 1996.

Les participants à ces consultations ont formulé leurs inquiétudes quant à la possibilité de continuer à faire avancer l'égalité des femmes en période de bouleversements socio-économiques à l'échelle du pays. J'ai partagé certaines de leurs préoccupations. En effet, le défi est de taille tant pour notre gouvernement que pour Condition féminine Canada. L'égalité des femmes n'est pas un enjeu isolé, car les femmes comptent pour un peu plus de la moitié (50,4 p. 100) de la population canadienne<sup>1\*</sup>. Cette quête transcende tous les niveaux de gouvernement, tant d'un palier à l'autre que d'un ministère à l'autre. Elle est non seulement touchée par les politiques et les initiatives de divers ministères, comme ceux de Justice Canada, de Santé Canada, de Développement des ressources humaines Canada, de Finances Canada ainsi que de Citoyenneté et Immigration Canada, mais encore elle influe sur leurs résultats. Il n'y a pas de ministère fédéral qui puisse se soustraire à sa responsabilité à l'égard de l'égalité des femmes.

---

\*Portrait statistique des femmes au Canada (troisième édition), Statistique Canada, 1995

L'analyse comparative entre les sexes est un outil efficace pour s'assurer que les perspectives et les préoccupations des femmes sont prises en compte dans le processus décisionnel horizontal. Cet outil a été adopté à l'unanimité comme politique pangouvernementale en 1995. À la suite de cette initiative menée par Condition féminine Canada, tous les ministères et les organismes se sont engagés à analyser les conséquences différentes que tout futur projet de politique, de programme ou de loi pourraient avoir sur les femmes et sur les hommes. Condition féminine Canada s'est engagé à faciliter le processus de manière que les initiatives fédérales fassent avancer la cause de l'égalité des femmes.

Nous collaborerons dans le cadre d'ententes de partenariat avec d'autres paliers de gouvernement et des entreprises du secteur privé afin de coordonner nos efforts pour relever les divers enjeux qui nous attendent. Les principales priorités stratégiques de Condition féminine Canada pour les prochaines années seront l'amélioration de l'autonomie et du mieux-être financiers des femmes, l'éradication de la violence systémique faite aux femmes et aux enfants, et la reconnaissance des droits des femmes comme droits fondamentaux de la personne, surtout dans le cas des femmes doublement défavorisées. Ces priorités ne sont ni nouvelles ni immuables, mais elles sont indissociables de l'égalité des femmes.

La vision de la société qu'a notre gouvernement repose sur un sens des responsabilités les uns envers les autres, sur les principes de l'égalité des chances, du respect de la diversité et de l'équité pour toutes et tous. Pour que les Canadiennes puissent, elles aussi, tirer parti des débouchés du XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons veiller à ce que chacun ait des chances égales de développer son potentiel, peu importe les différences. En contrepartie, le Canada doit pouvoir bénéficier des talents de tous les membres de sa société.

Je crois que Condition féminine Canada a un rôle important à jouer pour concrétiser cette vision. Nous sommes tenus de rendre compte aux Canadiennes et aux Canadiens de chaque mesure que nous prenons et de chaque dollar que nous dépensons. À cette fin, notre rendement devrait refléter notre niveau d'efficacité dans l'atteinte de nos objectifs. Parallèlement, nous devons maintenir notre rentabilité, notre dynamisme, notre souci d'inclusivité et de transparence en matière d'élaboration de politiques et notre capacité de subir l'examen le plus minutieux de la part du public.

Il y a encore beaucoup à faire au Canada avant que ne soit réellement atteint l'objectif global de l'égalité pour toutes les femmes. Je demeure convaincue que la meilleure façon pour Condition féminine Canada de marquer une différence est de s'assurer que nous unissons nos efforts de manière efficiente, efficace et transparente.

La secrétaire d'État (Situation de la femme),

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée



## II. APERÇU DU MINISTÈRE

### A) MANDAT

Le mandat légal de Condition féminine Canada, défini en vertu du décret n° 1976-779 et de la *Loi de 1976-1977 portant affectation de crédits*, est de «coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et gérer les programmes qui s'y rapportent».

### B) BUT

Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité des femmes dans toutes les sphères d'activités au pays, contribuant ainsi au mieux-être global des femmes, de leurs familles et de leurs collectivités, tant sur le plan physique et économique que social.

### C) RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Condition féminine Canada soutient que, pour réussir à réaliser l'égalité complète, les femmes doivent le faire dans toutes les sphères d'activité, tant sociales, économiques, juridiques que politiques. Comme ces sphères sont interreliées, l'organisme assure une coordination efficiente et efficace de tous les services essentiels à la prise de décisions logiques et à l'élaboration de politiques bien ciblées. Il veille également à optimiser l'utilisation des ressources dont il dispose. Pour remplir son mandat, Condition féminine Canada évalue les répercussions différentes que les politiques pourraient avoir sur les femmes et sur les hommes. En outre, il établit des mécanismes de collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des administrations locales, des organisations non gouvernementales, des entreprises, des responsables de l'éducation, de la justice et de la santé. Ses bureaux régionaux assurent les liens essentiels à cette collaboration.

À l'échelon fédéral, Condition féminine Canada joue le rôle d'un catalyseur et d'un partenaire, s'efforçant d'influencer les activités des organismes et ministères fédéraux. Condition féminine Canada :

- entreprend et coordonne l'élaboration de politiques qui font avancer la cause de l'égalité des femmes;
- suit l'évolution de la situation de la femme à l'échelle du pays;
- finance des travaux de recherche sur les politiques et intègre ses conclusions au processus d'élaboration des politiques;
- veille à promouvoir la mise en oeuvre et l'application de la politique sur l'analyse comparative entre les sexes à l'échelle de l'administration fédérale;
- effectue l'analyse comparative entre les sexes des lois, politiques et programmes;

- recommande des modifications pour que les décisions du gouvernement profitent à toutes les femmes;
- collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans divers dossiers relatifs à l'égalité des femmes;
- consulte les représentants de groupes de femmes et de groupes non gouvernementaux de tout le pays pour discuter des initiatives du gouvernement en matière de politiques et suit de près les divers dossiers;
- informe les Canadiennes et les Canadiens des initiatives fédérales visant à promouvoir l'égalité des femmes au Canada et dans le monde entier;
- fournit une aide financière et technique aux groupes de femmes et aux autres organisations bénévoles communautaires, régionales et nationales.

En sa qualité de représentant du Canada, Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité des femmes à l'échelle internationale auprès d'organismes comme la Commission des Nations Unies sur la situation de la femme, le Commonwealth, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Francophonie et la Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États américains. L'organisme représente aussi le Canada dans le cadre des initiatives bilatérales de promotion de l'égalité des femmes.

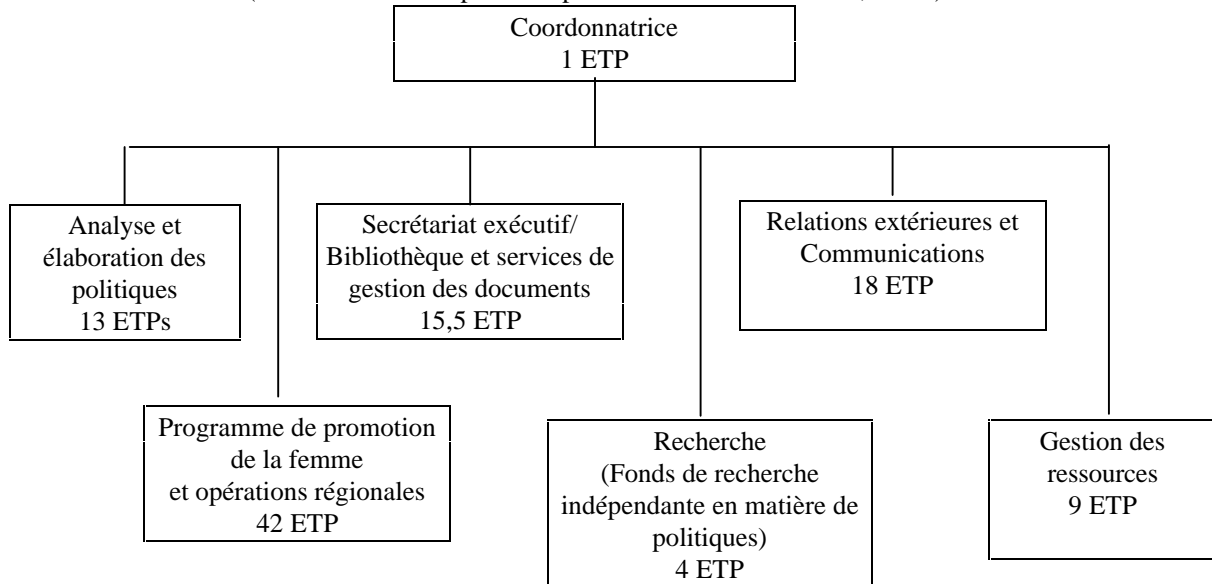
## **D) ORGANISATION ET EXÉCUTION DES PROGRAMMES**

Condition féminine Canada mène actuellement un examen organisationnel afin de clarifier et de rationaliser ses fonctions à la lumière de l'intégration du Programme de promotion de la femme (qui relevait auparavant de Développement des ressources humaines Canada), des fonctions de recherche indépendante, de la diffusion et d'information du public qui incombait au Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Il pourrait en résulter une nouvelle affectation des employés et des responsabilités décrites ci-dessous.

- La *coordonnatrice* de Condition féminine Canada dirige l'organisme et relève, de par la loi, de la ministre responsable de la Situation de la femme et, de manière permanente, de la secrétaire d'État (Situation de la femme).
- La *Direction du secrétariat exécutif, de la bibliothèque et de la gestion des documents* assure un soutien à la coordonnatrice, des services de liaison ministériels, ainsi que des services de bibliothèque et de gestion des documents à l'ensemble de l'organisme. Les services de bibliothèque seront offerts au public d'ici 1997-1998.
- La *Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques* analyse et examine les initiatives, politiques, lois et programmes fédéraux existants et prévus sous l'angle de leur incidence sur les femmes. Elle élabore et met de l'avant des politiques avec le concours d'autres ministères fédéraux.

- La *Direction des relations extérieures et des communications* collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et les autres gouvernements, les organisations non gouvernementales et les groupes de femmes, les médias, le secteur privé et les institutions universitaires. Le personnel des communications assure les divers services de communications, fournit des conseils et assure la planification en matière de consultation, s'occupe de la correspondance ministérielle et coordonne les travaux de traduction de l'organisme.
- La *Direction de la gestion des ressources* assure la reddition des comptes prévue par la loi et fournit à l'organisme des services de soutien dans les domaines suivants : gestion financière, gestion des ressources humaines, gestion des services de l'informatique, télécommunications, sécurité, gestion du matériel et administration des marchés.
- La *Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales* fournit une aide financière et technique aux groupes de femmes et à d'autres groupes bénévoles nationaux, régionaux et communautaires afin de faire avancer la cause de l'égalité des femmes. Condition féminine Canada a un lien direct avec les collectivités et les intervenants à travers le Canada par l'entremise de 27 agentes de programme régionales qui travaillent de près avec les groupes de femmes et d'autres organisations communautaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres secteurs afin de collaborer en ce qui a trait aux politiques et aux programmes, d'accroître l'efficacité d'autres intervenants pour contribuer à l'égalité des femmes et d'obtenir l'apport des secteurs de première ligne à l'analyse des politiques de Condition féminine Canada.
- La *Direction de la recherche* gère et coordonne le Fonds de recherche indépendante en matière de politiques et d'autres activités connexes.

**ORGANIGRAMME DE CONDITION FÉMININE CANADA**  
(Effectif embauché pour une période indéterminée = 102,5 ETP)



Note: Cet organigramme reflète la structure de Condition féminine Canada au moment de la rédaction du document. Il se peut qu'il change à la suite de l'examen organisationnel en cours.

## E) OBJECTIFS ET PRIORITÉS

### 1) Objectifs de l'organisme

Conformément aux buts énoncés dans le plan d'activités de Condition féminine Canada du printemps 1996, les trois objectifs suivants ont été mis au point pour l'organisme :

- Promouvoir et contribuer à une politique gouvernementale affermie et plus équitable par l'entremise de politiques gouvernementales, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions sur les sexes et des divers points de vue des femmes;
- Appuyer une vaste gamme d'intervenants (issus du gouvernement, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et du public) qui contribuent à la réalisation de l'égalité des femmes;
- Faire en sorte que l'organisme soit efficace, rentable et axé sur la clientèle.

## 2) Priorités en matière de politiques

Étant donné la nécessité d'optimiser le rendement des ressources limitées dont il dispose, Condition féminine Canada a retenu les priorités suivantes en matière de politiques, en se fondant sur le programme d'activités global du gouvernement concernant les engagements que le gouvernement fédéral a pris dans le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* relativement à la *Déclaration de Beijing* et au *Programme d'action* et les principales préoccupations cernées par les Canadiennes, soit :

- l'autonomie et le mieux-être financiers des femmes;
- la violence systémique faite aux femmes et aux enfants;
- les droits de la personne, surtout pour les femmes doublement désavantagées.

## F) PLANS DES RESSOURCES

(Voir l'Appendice A).

## III. RENDEMENT DE L'ORGANISME

### A) RÉSUMÉ DE LA RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

Le résumé de la réalisation des engagements pris par Condition féminine Canada envers la population canadienne pour l'exercice 1996-1997 constitue une partie du rapport intitulé *Repenser le rôle de l'État : Améliorer la mesure des résultats et la responsabilisation* que le président du Conseil du Trésor a déposé devant le Parlement à l'automne de 1996. Il fournit un excellent cadre pour rédiger le présent rapport sur le rendement de 1995-1996, car il donne un aperçu de bon nombre des mesures que Condition féminine Canada a prises pour atteindre les principaux objectifs en 1995-1996.

<b>CONDITION FÉMININE CANADA a un budget de 16 563 000 \$</b>	
<b>pour fournir aux Canadiens :</b>	<b>sera démontré par :</b>
<i>Politique gouvernementale affirmée et plus équitable</i>	
<b>Des politiques gouvernementales, des lois, des programmes et des services qui tiennent compte des répercussions sur les sexes et des divers points de vue des femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'analyse comparative entre les sexes dans l'élaboration des politiques gouvernementales, lors de la planification et des étapes ultérieures</li> <li>→ Le recours à des outils pour faire l'analyse comparative entre les sexes et à la formation connexe dans les ministères et les organismes fédéraux d'ici l'an 2002</li> <li>→ Des politiques et des projets conjoints fédéraux/provinciaux-territoriaux tenant compte des répercussions sur les sexes</li> <li>→ Des travaux de recherche et des publications qui améliorent les politiques publiques</li> <li>→ La collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec d'autres pays et organisations internationales pour promouvoir, à l'échelle mondiale, un point de vue qui tient compte des répercussions sur les sexes</li> <li>→ La participation active et concrète des organisations de femmes au processus d'élaboration des politiques, des programmes et des services gouvernementaux</li> </ul>
<i>Appui à une vaste gamme d'intervenants oeuvrant activement pour réaliser l'égalité des femmes</i>	
<b>Des intervenants efficaces (issus du gouvernement, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et du public) qui contribuent à la réalisation de l'égalité des femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des consultations, des discussions et du partage d'information à l'échelle nationale et régionale avec des groupes de femmes et d'autres intervenants</li> <li>→ L'accès du public à des services bibliothécaires et à un service d'information</li> <li>→ Des intervenants bien informés au sujet de l'égalité entre les sexes</li> <li>→ La recherche indépendante qui tient compte des répercussions sur les sexes</li> <li>→ Des alliances et partenariats</li> <li>→ Des organisations de femmes qui ont acquis de nouvelles compétences et aptitudes et qui ont accès à de meilleurs outils</li> </ul>
<i>Condition féminine Canada, un organisme efficace, rentable et axé sur la clientèle</i>	
<b>Un organisme en évolution constante qui est polyvalent, novateur et canalise bien ses efforts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une infrastructure organisationnelle bien rodée qui comprend une fonction de recherche indépendante, des services bibliothécaires et un service d'information du public, et un examen de l'orientation future du Programme de promotion de la femme</li> <li>→ La coordination horizontale et intégration des mesures gouvernementales en vue de promouvoir la condition féminine</li> <li>→ L'élaboration de normes de service pour les clients internes et externes</li> </ul>

## B) CONTEXTE ET FACTEURS INFLUANT SUR LES RÉSULTATS

### 1) Contexte de Condition féminine Canada

Les questions qui touchent les femmes sont considérées comme des questions d'ordre social. C'est pourquoi un éventail large et complexe de facteurs influent sur les processus de planification de Condition féminine Canada et sur sa charge de travail :

- **Initiatives et priorités gouvernementales.** Condition féminine Canada doit réagir rapidement aux priorités nouvelles ou changeantes du gouvernement. C'est là une tâche difficile en raison du nombre et de la complexité des questions en cause et parce que les politiques qui touchent les femmes relèvent d'un grand nombre de ministères fédéraux. L'évolution des conditions économiques, juridiques, sociales et politiques fait partie des facteurs qui peuvent influencer sur le travail de l'organisme.
- **Relations fédérales-provinciales/territoriales.** De nombreuses questions dont s'occupe le gouvernement fédéral supposent une collaboration avec les provinces et les territoires. Les décisions prises par les ministres à l'occasion de réunions fédérales-provinciales/territoriales ont une incidence sur le travail de Condition féminine Canada. Cela est également vrai des décisions prises pendant les conférences de ministres responsables d'autres secteurs.
- **Relations internationales.** Le Canada participe à des réunions et à des conférences internationales portant, au premier titre ou de manière subsidiaire, sur la condition féminine. De plus en plus, il lui incombe d'assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales qui jouent un rôle croissant dans le domaine et d'en coordonner les travaux. La préparation et le suivi de ces réunions se répercutent sur la charge de travail de Condition féminine Canada. Comme l'appareil administratif du Canada voué à la promotion de l'égalité des femmes sert d'exemple dans le monde entier, tout comme ses lois et ses politiques du domaine, Condition féminine Canada est appelé de plus en plus souvent à informer, conseiller et aider les autres pays et organismes internationaux pour ce qui est de l'élaboration ou du perfectionnement de leurs mécanismes et d'autres travaux.
- **Liaison avec le public et les organisations non gouvernementales.** Les groupes de femmes et le grand public demandent de plus en plus d'information sur les politiques et les programmes qui touchent les femmes. Ils veulent également prendre part au processus décisionnel et aux divers mécanismes comme les conseils et les comités consultatifs. Condition féminine Canada répond à ces demandes par l'entremise de ses bureaux national et régionaux, de publications, de correspondance, de séances d'information et de consultations. Il fait participer les groupes de femmes et le public à

l'élaboration d'initiatives gouvernementales visant à donner suite aux questions d'égalité des femmes.

## 2) Facteurs influant sur les résultats

a) Étant donné l'orientation stratégique de son mandat, Condition féminine Canada dispose rarement des pouvoirs organisationnels qui lui permettent d'influer directement sur les ressources que le gouvernement affecte soit à l'élaboration de politiques favorisant l'égalité des femmes ou à leur mise en oeuvre. L'organisme maintient donc une orientation en fonction de ses trois programmes :

- Il assume la responsabilité de piloter des dossiers et des initiatives qui ont particulièrement trait à l'égalité des femmes, d'une période de planification à une autre, selon les priorités et les intérêts nationaux et internationaux du gouvernement.
- Il suit de près les initiatives hautement prioritaires du gouvernement en matière de politiques, de programmes et de mesures législatives, en apportant une contribution active à leur élaboration, effectue de la recherche à l'appui de l'élaboration des politiques et consacre des ressources à ces initiatives de manière que l'égalité entre les sexes soit mieux prise en compte.
- Il continue d'exercer une surveillance sur un éventail de questions afin d'offrir au pied levé des commentaires et des avis éclairés qui tiennent compte de la perspective féminine.

Ce sont des activités qui exigent beaucoup de ressources et qui nécessitent l'apport de spécialistes et du savoir-faire. Souvent, les résultats de ces activités sont subtils et s'avèrent la synthèse des points de vue non seulement d'un ministère, mais de divers ministères et organismes. Il est donc difficile d'isoler, de quantifier et de déclarer les contributions d'un organisme relativement à une politique, à une loi ou à un programme, nouveaux ou modifiés. Néanmoins, les parties qui précèdent donnent un aperçu du type de contribution que Condition féminine Canada apporte aux politiques, aux programmes et aux mesures législatives et de la gamme d'initiatives gouvernementales en cause.

b) L'exercice 1995-1996 a été une année de transition pour Condition féminine Canada - une année au cours de laquelle l'organisme a intégré un grand nombre de nouvelles responsabilités. Au cours de la prochaine année, Condition féminine Canada arrêtera ses orientations stratégiques et mettra au point une démarche ciblée et proactive pour tous ses travaux, y compris la nouvelle responsabilité qui lui incombe de fournir directement ses services à ses clients. Il fixera aussi au cours du prochain exercice des stratégies, des buts et des indicateurs de succès à long terme.



c) L'organisme a mené des consultations concernant le Fonds de recherche indépendante en matière de politiques et l'orientation que doit prendre le Programme de promotion de la femme. À la demande du Conseil du Trésor, Condition féminine Canada est à élaborer des cadres d'évaluation pour ces deux programmes, lesquels serviront de documents de responsabilisation et de référence pour évaluer les programmes à l'avenir.

#### **IV. RÉSULTATS ATTEINTS (1995-1996)**

Bien que le présent rapport sur le rendement porte sur l'exercice 1995-1996, il est parfois préférable d'inclure les principaux résultats atteints au tout début de l'exercice 1996-1997 afin de fournir une description plus fidèle du rendement dans certains domaines d'activités.

**A) PREMIER OBJECTIF DE L'ORGANISME : Promouvoir et contribuer à une politique gouvernementale affirmée et plus équitable par l'entremise de politiques gouvernementales, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions sur les sexes et des divers points de vue des femmes.**

##### **1) Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes : À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

Condition féminine Canada a coordonné et diffusé le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes : À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, rendu public au Canada le 11 août 1995. Le *Plan fédéral* est le fruit des efforts de 24 ministères et organismes fédéraux et a été présenté à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui a eu lieu à Beijing.

- Le document renferme un cadre qui servira à guider les futures initiatives fédérales visant à réaliser l'égalité entre les sexes au Canada. Il décrit en détail plus de 300 engagements pris par le gouvernement pour améliorer la situation de la femme en ce qui a trait à l'autonomie économique, à la santé, à la culture, à l'emploi, à la protection contre la violence et à la participation au processus décisionnel. Condition féminine Canada assume une responsabilité directe ou indirecte quant à la mise en oeuvre de 82 de ces engagements, notamment :
- diriger l'instauration de l'analyse comparative entre les sexes dans les initiatives stratégiques, y compris mettre au point les outils et les méthodes nécessaires pour y arriver;

assurer le suivi des engagements du gouvernement, des ministères et des organismes;

**Analyse comparative entre les sexes appliquée aux politiques.** La mesure la plus stratégique que renferme le *Plan fédéral* est une démarche fondée sur les différences entre les sexes qui assure que, dans l'élaboration et l'analyse des politiques fédérales, on tient compte de la différence entre les sexes et on respecte la diversité. L'analyse comparative entre les sexes est importante sur le plan des politiques, puisque les réalités et les caractéristiques socio-économiques des femmes diffèrent de celles des hommes. L'analyse comparative entre les sexes aide donc à faire en sorte que les résultats escomptés des politiques fédérales sont équitables pour les femmes et les hommes ainsi que les garçons et les filles. Elle aidera aussi le gouvernement fédéral à respecter les dispositions relatives à l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés* et ses obligations internationales.

Pour donner suite à l'engagement qu'il a pris dans le *Plan fédéral* d'élaborer et d'appliquer des outils et des méthodes d'analyse comparative entre les sexes, le gouvernement fédéral s'engage à :

- recueillir et utiliser des données ventilées par sexe;
- adopter une terminologie uniforme sensibilisée au sexisme dans toute l'administration fédérale;
- évaluer l'efficacité du processus d'analyse comparative entre les sexes.

Condition féminine Canada s'est fait chef de file et collabore avec d'autres gouvernements ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux pour mettre en oeuvre, étape par étape, le processus d'analyse comparative entre les sexes au cours d'une période de cinq ans. Les ministères et organismes se chargeront individuellement d'entreprendre une analyse comparative entre les sexes, dans leurs sphères d'activités opérationnelles. Les ministères et organismes en sont maintenant à diverses étapes de la mise en oeuvre; ils acquièrent l'expertise et la capacité d'entreprendre une telle analyse.

## **2) Déclaration de Beijing et Programme d'action**

Condition féminine Canada a joué un rôle de premier plan dans la planification et la coordination de la participation du gouvernement fédéral à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui a eu lieu à Beijing, en Chine, en septembre 1995. L'organisme joue aussi un rôle important en collaborant avec les ministères pour coordonner la mise en oeuvre, au sein de l'administration fédérale, des ententes conclues dans les documents de la Conférence, la *Déclaration de Beijing* et le *Programme d'action*.

En assistant à la Conférence, le Canada avait pour principal objectif d'arriver à une entente sur un *Programme d'action* mondial qui énoncerait les mesures pratiques pour favoriser l'avancement de l'égalité entre les sexes. Le Canada a aussi atteint l'objectif qu'il s'était fixé d'intégrer les importants gains réalisés pour les femmes lors des conférences mondiales et des sommets qui ont eu lieu récemment sur les enfants, l'environnement, les droits de la personne, la population et le développement social. De

plus, le Canada a proposé des modifications constructives qui ont été bien accueillies pour promouvoir l'égalité des femmes à l'échelle internationale.

La Conférence portait sur 12 enjeux critiques de préoccupations pour les femmes : la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, les droits de la personne, les médias, l'environnement et la fillette. Le Canada a participé activement aux négociations sur toutes les questions et a pris l'initiative à nombre d'occasions où il était particulièrement difficile d'arriver à un accord. Ce rôle de chef de file a été reconnu par les médias canadiens.

La *Déclaration de Beijing* et le *Programme d'action* sont le fruit de ces efforts et reflètent les importantes ententes qui ont été conclues sur tous les aspects de la vie des femmes, tant sociaux et économiques que politiques et culturels.

Condition féminine Canada a mené, entre autres, les initiatives suivantes en vue de la Conférence :

- Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Condition féminine Canada, a aidé les Canadiennes à participer à la conférence de Beijing en assurant le soutien du Comité coordinateur canadien pour Beijing (CCCB), le principal mécanisme de coordination des ONG canadiennes au Canada. Le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada a financé et coordonné le financement interministériel afin de faciliter, de promouvoir et de permettre la participation des ONG canadiennes à un certain nombre d'activités préparatoires au pays et à l'étranger. Par exemple, des fonds ont été versés aux fins suivantes :
  - la publication d'un numéro spécial des *Cahiers de la femme*, «Women's Rights are Human Rights»;
  - la production d'une bande vidéo sur la violence faite aux femmes à partir des allocutions prononcées par des femmes à la Conférence internationale sur les droits de l'homme (Vienne, 1994);
  - le Projet mondial de surveillance des médias, qui a permis de broser le tableau des femmes dans les nouvelles de plus de 71 pays le 18 janvier 1995, et dont les résultats ont été diffusés avec succès à Beijing, à l'occasion de la Journée mondiale d'action des femmes.
- Condition féminine Canada s'est joint au secteur privé (les revues *Madame au Foyer* et *Homemaker's*) pour parrainer un défi rédaction à l'intention des jeunes femmes qui avait pour thème «La Chine au bout de votre plume». Les deux jeunes lauréates ont assisté à la Conférence de Beijing et leurs textes faisaient partie de la trousse d'information pour la Journée jeunesse soulignée à la Conférence.

### **3) Première priorité en matière de politiques de Condition féminine Canada : Autonomie et mieux-être financiers des femmes**

Dans le *Plan fédéral*, le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer l'autonomie et le mieux-être financiers des femmes. Même si de nombreux changements positifs sont survenus depuis le dépôt du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada* en 1970, l'inégalité économique des femmes persiste. Les problèmes d'emploi revêtent une importance particulière pour les femmes qui font également partie de groupes minoritaires.

- En 1993, 45 p. 100 des travailleurs rémunérés étaient des femmes contre 36 p. 100 en 1975. Cette hausse représente presque les trois quarts de la croissance totale de l'emploi survenue au Canada au cours de cette période
- Les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes. En 1993, le revenu des femmes pour une année complète de travail à temps plein a atteint en moyenne 72 p. 100 de celui des hommes.
- En 1992, une étude de Statistique Canada sur la valeur du travail ménager au Canada a révélé qu'environ 65,6 p. 100 des tâches domestiques étaient effectuées par des femmes. Plus que jamais, les femmes ont à relever le difficile défi d'harmoniser le travail rémunéré et le travail non rémunéré.
- Les femmes risquent plus d'être pauvres que les hommes. En 1993, 56 p. 100 des personnes qui vivaient au-dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada étaient des femmes. Ce total est passé à 72 p. 100 chez les plus de 64 ans.

#### **a) Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux**

Dès 1996-1997, les principaux transferts aux provinces en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (services sociaux et aide sociale) et du Financement des programmes établis (santé et enseignement postsecondaire) seront remplacés par une subvention globale, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).

Un des facteurs déterminants de la santé est la situation socio-économique. La réforme des programmes sociaux du Canada aura une incidence marquée sur la santé de bien des femmes dont la longévité est supérieure à celle des hommes et qui ont besoin du régime de soins de santé plus souvent que les hommes. Comme elles sont nettement plus pauvres que les hommes et privées de moyens de s'offrir des régimes privés de soins de santé, il est essentiel que les femmes puissent avoir accès au régime public de soins de santé qui est protégé par la *Loi canadienne sur la santé*. Le filet de sécurité sociale des femmes est si important que toute modification qui pourrait lui être apportée aura des

répercussions marquées sur elles, comme utilisatrices et comme dispensatrices de soins et de services sociaux.

Voici certaines des initiatives menées par Condition féminine Canada :

- Condition féminine Canada a commandé des documents d'orientation sur les répercussions du TCSPS sur les femmes pour étayer son analyse et sa contribution au processus d'élaboration des principes et objectifs du TCSPS. Condition féminine Canada a partagé cette recherche sur les enjeux pour les hommes et les femmes et le TCSPS avec ses ministères partenaires et ses homologues provinciaux et territoriaux. Il continue également de promouvoir l'importance de l'analyse comparative entre les sexes dans le cadre de la réforme des politiques sociales et économiques.
- Lors des consultations que Condition féminine Canada a menées auprès de groupes de femmes à travers le pays, des préoccupations ont été exprimées au sujet des répercussions du TCSPS sur les femmes. En juin 1996, Condition féminine Canada a donc lancé une demande de propositions concernant des recherches sur l'incidence du TCSPS sur les femmes et les hommes.

#### ***b) Réforme des pensions***

Dans le budget fédéral de 1995, le gouvernement a annoncé des mesures pour rendre le système de revenu de retraite du Canada plus équitable et plus durable. L'accès à la sécurité d'emploi pour les femmes lors de la retraite pose un problème. Les femmes continuent d'être surreprésentées dans des emplois non normalisés, dont les emplois à temps partiel, précarisés, temporaires, saisonniers et mal rémunérés. Elles éprouvent des difficultés particulières lorsqu'elles cherchent à se prévaloir des prestations d'assurance-chômage et de la formation, et elles ont peu d'occasions de se constituer des pensions privées.

Voici certaines des initiatives concernant la réforme des pensions :

- Condition féminine Canada a parrainé une table ronde sur la réforme du Régime de pensions du Canada (RPC) qui a été organisée par le Caledon Institute of Social Policy. Cette activité a permis de réunir des spécialistes des politiques sociales et des représentantes et représentants d'autres ministères, d'autres gouvernements et des groupes de femmes et de personnes âgées de même que d'organismes du domaine des politiques sociales. L'information recueillie a ensuite été partagée sous forme d'un rapport distribué aux participantes et participants, à une centaine d'autres organisations et aux députés. Il en a même été question dans le *Globe and Mail*.

Lors de leur réunion annuelle tenue en mai 1996, les ministres fédéral-provinciaux/et territoriaux responsables de la condition féminine ont discuté de l'examen en cours du RPC. Ils ont reconnu que de nouvelles données étaient recueillies sur l'incidence particulière des réformes sur les femmes et décidé de s'adresser à leur ministre des Finances respectif pour lui demander de tenir compte de toutes les conséquences possibles sur les femmes et sur les hommes avant la conclusion de l'examen.

**c) Travail non rémunéré**

Les femmes effectuent la majorité des tâches liées à l'éducation et au soin des enfants, au soin des personnes malades, âgées ou ayant une incapacité, et au ménage. Comme il a été mentionné antérieurement, dans une étude menée en 1992 sur la valeur du travail domestique au Canada, Statistique Canada a estimé que 65,6 % des tâches ménagères étaient effectuées par des femmes. Ce travail, qui est habituellement non rémunéré, est essentiel au fonctionnement de l'économie, mais on en reconnaît rarement la véritable valeur économique. Il faut donc d'abord définir et mesurer la valeur de ce travail pour reconnaître la contribution des femmes au bien-être du pays. En 1994, par exemple, Statistique Canada a calculé dans une étude que les travaux ménagers effectués par une femme avaient une valeur monétaire comprise entre 11 920 \$ et 16 580 \$ par année, selon la méthode d'estimation utilisée, et valaient 26 310 \$ si elle avait des enfants de moins de cinq ans.

Voici certaines des initiatives menées par Condition féminine Canada :

- Depuis nombre d'années, Condition féminine Canada a pris une part active aux travaux de Statistique Canada pour formuler une question pertinente sur le travail non rémunéré dans le cadre du recensement de 1996. Ainsi, le questionnaire du recensement de 1996 comprenait une question à plusieurs volets sur le travail non rémunéré. Le Canada est le premier pays à inclure une telle question dans son questionnaire de recensement national.
- Condition féminine Canada et Statistique Canada ont parrainé une conférence internationale en 1993 qui a réuni des représentantes et représentants de pays clés intéressés par l'estimation du travail non rémunéré pour discuter des enjeux actuels et futurs dans ce domaine. Cette conférence a permis d'échanger de l'information à l'échelle internationale sur les défis que pose la mesure du travail non rémunéré. Condition féminine Canada a également parrainé des participantes qui représentaient des groupes de femmes.
- En 1995, les initiatives qu'a menées Condition féminine Canada à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes ont débouché sur une entente

internationale concernant l'utilisation des données sur le travail non rémunéré dans le domaine des politiques socio-économiques.

- Bien que des progrès considérables soient réalisés pour ce qui est de l'élaboration des méthodes de mesure du travail non rémunéré et que la collecte des données soit bonne au Canada, l'incidence sur le plan des politiques du travail non rémunéré est peu connue et mal comprise. Les contributions du travail non rémunéré au fonctionnement de l'économie des pays n'est toujours pas bien comprise et sa valeur n'est pas acceptée. Des politiques macroéconomiques et microéconomiques continuent d'être élaborées sans évaluer leur incidence sur la quantité de travail non rémunéré qui devra être effectué pour mettre en oeuvre les politiques. Pour tenter de faire la lumière dans ce secteur, Condition féminine Canada a élaboré un cadre pour évaluer les solutions sur le plan des politiques au travail non rémunéré. Condition féminine Canada a présenté un document au Groupe de travail sur le rôle des femmes dans l'économie de l'OCDE et a proposé aux pays membres de l'OCDE de mener conjointement un projet dans le but d'élaborer un ensemble de politiques qui tiennent compte de la valeur du travail non rémunéré et de mettre au point des principes communs fondés sur les différences entre les sexes et qui pourraient guider les décideurs dans l'évaluation des politiques.
- Avec le concours des autres membres d'un groupe de travail fédéral-provincial/territorial sur l'égalité économique et avec Statistique Canada, Condition féminine Canada élabore présentement une série d'indicateurs du mieux-être économique des femmes qui reflète plus fidèlement les réalités des femmes. Cette série d'indicateurs complètera des mesures comme l'écart salarial en fournissant des renseignements sur toutes les sources de revenus pour les femmes et les hommes et comprendra des indicateurs sur le travail rémunéré et non rémunéré.

#### ***d) Pensions alimentaires pour enfants***

Au début des années 90, dans le cadre d'une réforme du droit de la famille menée par Justice Canada, on s'est penché sur des façons d'améliorer les pensions alimentaires pour enfants.

- Condition féminine Canada s'est inspiré d'une rétrospective générale des problèmes de dépendance face au régime fiscal et conclu que le traitement fiscal des pensions alimentaires pour enfants était un problème majeur pour les femmes et les enfants qui ne pouvait être réglé par des dispositions législatives en droit de la famille ou des sanctions. Étant donné la complexité du problème, il fallait apporter aussi des modifications à la fiscalité pour assurer le traitement équitable des femmes et des hommes ainsi que le mieux-être des enfants. Une analyse comparative entre les sexes détaillée a été menée pour cerner les obstacles et les critères précis qui guideraient l'élaboration d'une nouvelle politique et le choix parmi les options possibles.

La montée des pressions publiques, notamment par des groupes de conjoints ayant la garde des enfants, une requête devant la Cour suprême et un projet de loi privé ont donné lieu à la création d'un groupe de travail sur le traitement fiscal des pensions alimentaires pour enfants, présidé par la secrétaire d'État (Situation de la femme).

- Grâce à une collaboration permanente avec Finances Canada, Justice Canada et Développement des ressources humaines Canada, Condition féminine Canada a pu vérifier les modifications proposées et conclure qu'il s'agissait de la meilleure option. Ainsi, dans le Budget de 1996, on a annoncé entre autres réformes au traitement fiscal des pensions alimentaires pour enfants des changements dans le mode de calcul de l'impôt et du soutien du revenu, de nouvelles dispositions en droit de la famille et des sanctions. Le suivi portera sur l'amélioration du contrôle et de la collecte de données.

***e) Appui des initiatives communautaires en faveur des enjeux économiques***

Condition féminine Canada a appuyé les initiatives communautaires menées par des groupes de femmes afin de promouvoir l'égalité économique des femmes. Le Programme de promotion de la femme a versé 1 818 856 \$ aux groupes de femmes ou à des projets destinés à améliorer l'égalité économique des femmes, dont :

- Un symposium sur les femmes qui prodiguent les soins à la famille. Cette activité a été organisée en novembre 1995 par un collectif de groupes de femmes nationaux et provinciaux représentant les deux collectivités linguistiques. Elle a porté sur la question du travail non rémunéré des femmes, notamment la sécurité financière, la reconnaissance du travail non rémunéré, le soutien communautaire pour les femmes qui prodiguent les soins et l'harmonisation des responsabilités professionnelles et familiales.
- En Ontario, des rencontres entre le groupe Women and Rural Economic Development, des institutions financières et des gestionnaires de caisses de prêt communautaires, afin d'examiner les questions relatives à l'accès des femmes aux capitaux financiers.

***f) Mieux-être physique et psychologique des femmes***

Divers facteurs influent sur la santé des femmes : le patrimoine génétique, le comportement individuel, l'environnement physique et social, sans oublier les réalités socio-économiques, culturelles et politiques. Le taux de pauvreté plus élevé chez les femmes a des effets délétères sur la santé des femmes et de leurs enfants. Les écarts entre les sexes que l'on relève dans les politiques, la recherche et les pratiques en matière de santé influent aussi négativement sur la santé des femmes. Les différences entre les sexes influent considérablement sur les politiques et les pratiques en matière de santé. Ailleurs dans le monde et au Canada, les différences entre les sexes dans l'analyse des politiques et des pratiques en matière de santé sont souvent à l'origine de mauvais diagnostics et du



mauvais traitement des problèmes de santé des femmes. Par exemple, les problèmes de santé des femmes comme les affections cardiovasculaires et le SIDA n'ont pas reçu suffisamment d'attention, malgré la hausse de l'incidence. De 1981 à 1991, l'incidence des troubles cardiovasculaires a grimpé de 5 p. 100 chez les femmes et diminué de 11 p. 100 chez les hommes.

En outre, on n'accorde pas suffisamment d'attention aux affections et aux maladies qui touchent exclusivement ou surtout les femmes, en grande partie parce qu'il persiste des hypothèses selon lesquelles l'état de santé au cours de la vie suit la même progression pour les deux sexes, la nature des maladies ordinaires est la même pour les deux sexes, et les femmes et les hommes ont les mêmes besoins de traitement.

Dans le *Plan fédéral*, le gouvernement s'est engagé à mener divers projets et initiatives pour veiller à ce que les sexes deviennent une variable fondamentale comprise et utilisée dans les activités d'élaboration, de recherche et d'évaluation des politiques en matière de santé.

Voici certaines des initiatives menées par Condition féminine Canada :

- Condition féminine Canada continue de collaborer étroitement avec les autres ministères fédéraux afin que les préoccupations relatives à la santé des femmes soient prises en compte dans toutes les orientations stratégiques et que les engagements du *Plan fédéral*, de la *Déclaration de Beijing* et du *Programme d'action* soient respectés.
- Par l'entremise du Programme de promotion de la femme, Condition féminine Canada aide également les collectivités de femmes à créer leur propre mieux-être.
  - En 1995-1996, le Programme de promotion de la femme a appuyé financièrement la conférence annuelle de l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada qui portait sur la diversité des approches thérapeutiques. Cette activité a permis d'échanger de l'information et de cerner les stratégies de promotion de la santé qui permettraient de mieux répondre aux besoins médicaux des femmes autochtones qui doivent surmonter des obstacles culturels, géographiques et autres pour obtenir les services dont elles ont besoin. Les résultats de la conférence seront partagés avec d'autres organisations professionnelles et organismes de santé, groupes de femmes et décideurs à l'échelle locale, provinciale et nationale.
  - Le Regroupement des centres de santé du Québec a reçu des fonds pour financer diverses activités, notamment des travaux de recherche sur l'intervention communautaire et des services de vulgarisation sur la santé des femmes.

- Condition féminine Canada a pris part de concert avec Santé Canada à la planification et aux différentes étapes de mise en oeuvre du Forum du Canada et des États-Unis sur la santé des femmes qui a eu lieu en août 1996. En outre, la secrétaire d'État (Situation de la femme) a participé au Forum à titre d'experte principale.
- Condition féminine Canada et Justice Canada sont les principaux ministères qui travaillent de près avec Santé Canada pour élaborer les politiques sur les nouvelles techniques de reproduction. Condition féminine Canada fait également partie d'un groupe de travail fédéral-provincial/territorial sur les nouvelles techniques de reproduction.

#### **4) Deuxième priorité en matière de politiques de Condition féminine Canada : Violence systémique faite aux femmes et aux enfants**

La violence faite aux femmes est une menace encore bien réelle au Canada. Les statistiques sont là pour témoigner du sombre bilan.

- En 1993, Statistique Canada a mené une enquête sur la violence faite aux femmes qui a révélé que 51 p. 100 des femmes du Canada avaient déclaré avoir été victimes de violence aux mains d'un homme, c'est-à-dire d'agressions physiques ou sexuelles considérées comme une infraction aux termes du *Code criminel*.
- Trois femmes sur dix qui sont mariées ou qui l'ont déjà été ont vécu au moins un incident de violence physique ou sexuelle aux mains d'un partenaire conjugal.
- Selon une enquête sur l'homicide de Statistique Canada, les femmes mariées risquent neuf fois plus d'être tuées par un conjoint que par un étranger.
- Statistique Canada a aussi constaté que 42 p. 100 des femmes âgées de 15 ans et plus ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles se promènent à pied après la tombée de la nuit dans leur quartier et que 23 p. 100 des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel au travail.
- La violence faite aux femmes entraîne des coûts élevés. Condition féminine Canada a assuré un financement au Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants de London (Ontario) pour qu'il rédige un document de travail sur les coûts annuels inhérents à ce phénomène. On estime que les coûts s'élèvent à 4 227 milliards de dollars.

Dans le *Plan fédéral* et aux termes des résultats obtenus à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, le gouvernement s'est engagé à raffermir les mesures prises pour réduire la violence faite aux femmes.

Voici certaines des initiatives menées par Condition féminine Canada :

- Condition féminine Canada, en sa qualité d'organisme principal chargé du dossier de la violence faite aux femmes, continue de collaborer avec les autres ministères et organismes fédéraux et d'autres paliers de gouvernement.
- Le Programme de promotion de la femme accorde depuis longtemps la priorité à la violence faite aux femmes. Il finance précisément la prévention de la violence faite aux femmes et les changements institutionnels dans les secteurs public et privé. Il s'intéresse aussi aux initiatives visant à mettre au point de nouvelles façons et solutions pour répondre aux besoins d'information et de services des survivantes d'actes de violence. Les activités financées englobent des projets pilotes ou des projets de démonstration, des travaux de recherche sur l'intervention communautaire, la mise au point de ressources documentaires et la tenue d'ateliers, de séminaires et de conférences.
- Condition féminine Canada fait partie d'un consortium de financement fédéral dirigé par Justice Canada qui fournit des fonds à l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible afin qu'elle organise un atelier complet sur la mutilation des organes génitaux de la femme. Ce module servira aux membres des communautés dont cette pratique fait partie des moeurs.
- Condition féminine Canada a versé des fonds à un centre de recherche pour les femmes à Vancouver afin qu'il coordonne l'évaluation des progrès réalisés pour mettre fin à la violence conjugale grâce à des refuges et à des maisons de transition et qu'il examine les stratégies de prévention à long terme. Ce projet permettra de publier un document renfermant les perspectives de diverses femmes travaillant au niveau de la communauté sur les préoccupations et les obstacles inhérents à l'élimination de la violence conjugale.

##### **5) Troisième priorité en matière de politiques de Condition féminine Canada : Droits de la personne, surtout pour les femmes doublement désavantagées**

Plusieurs rapports (comme le *Compte rendu du Symposium national sur les femmes, la loi et l'administration de la justice*, la *Réponse aux recommandations issues du Symposium du ministère de la Justice* et le *Rapport fédéral-provincial/territorial sur l'égalité des sexes dans le système de justice au Canada*) ont tous clairement révélé les nombreux obstacles auxquels se heurtent les femmes dans le système juridique. Étant donné que le point de vue des femmes n'est pas systématiquement pris en compte, les politiques, les lois et les pratiques dans le système judiciaire ne répondent pas aux divers besoins et expériences des femmes et comportent des éléments de discrimination contre les femmes.

Au changement des réalités sociales doit correspondre une évolution du système juridique de manière à assurer une prise en compte de la situation des femmes et la suppression du sexisme au niveau du fond et de l'appareil. Par exemple, l'accès au système de la justice dépend, pour bien des femmes, de la disponibilité de services d'aide juridique en matière civile.

Voici certaines des initiatives menées par Condition féminine Canada :

- Au cours du récent examen de la *Loi sur les faillites*, Condition féminine Canada a réussi à démontrer que les femmes dont le conjoint a accumulé des arriérés de pensions alimentaires pour enfant ou pour conjoint devraient être admissibles au partage de l'actif de la faillite et se voir accorder une priorité plus élevée que bon nombre d'autres créanciers ordinaires. L'organisme a aussi soutenu que les faillis ne peuvent plus être relevés de leur obligation de payer des dommages pour préjudice personnel à la suite de voies de fait.
- Condition féminine Canada a élaboré un cadre pour documenter et évaluer des façons pour les femmes de faire reconnaître leurs droits dans des causes relevant du droit de la famille, autres que le recours au système judiciaire accusatoire traditionnel.
- Condition féminine Canada poursuit la recodification de la partie des Dispositions générales du *Code criminel*, notamment des types de défenses qui peuvent être invoquées en droit. Les modifications proposées aux types de défenses permises doivent faire l'objet d'une analyse tenant compte des sexes afin que tout changement apporté assure la protection des femmes au sein du système de la justice.
- En 1995-1996, le Programme de promotion de la femme a parrainé un projet de l'Association du Barreau canadien relativement à l'égalité des femmes au sein de la profession juridique. Ce projet a permis de mettre au point des documents de formation pour informer les membres de la profession sur les manières de mettre en oeuvre des politiques et des pratiques dans les firmes d'avocats afin de mieux refléter la présence et les besoins des stagiaires, associés et partenaires féminins.
- Condition féminine Canada est préoccupé par les conditions des femmes incarcérées dans les prisons fédérales du Canada. Il a fait partie d'un groupe de hauts fonctionnaires chargé de formuler des réponses qui a examiné plus des 100 recommandations énoncées dans le rapport que le juge Arbour a présenté au Solliciteur général au sujet des événements survenus en 1994 à la Prison des femmes de Kingston. Sur l'avis du groupe, le Solliciteur général a annoncé que certaines des recommandations principales seraient acceptées, y compris la nomination d'une sous-commissaire pour les femmes dans le cadre du Service correctionnel du Canada.

Condition féminine Canada assure le suivi des réponses du gouvernement et de la mise en oeuvre d'autres recommandations du rapport Arbour.

- En 1994-1995 et en 1995-1996, la Manitoba Association of Women and the Law a également reçu des fonds pour examiner le phénomène du sexisme dans les tribunaux provinciaux de la famille. Le groupe a préparé un rapport sur lequel se sont penchés les groupes de femmes, les avocates et d'autres intéressés à l'occasion d'une conférence de deux jours.
- Condition féminine Canada suit aussi l'évolution de la jurisprudence et soumet ses commentaires au ministère de la Justice afin de le sensibiliser aux répercussions différentes que peuvent avoir sur les femmes et les hommes les affaires assujetties aux dispositions de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'organisme collabore aussi étroitement avec ce ministère pour élaborer des lois qui visent à régler les problèmes émanant de certaines décisions, comme la modification apportée au *Code criminel* relativement à la défense d'intoxication extrême.

**B) DEUXIÈME OBJECTIF DE L'ORGANISME : Appuyer une vaste gamme d'intervenants (issus du gouvernement, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et du public) qui contribuent à la réalisation de l'égalité des femmes**

**1) Fonds de recherche indépendante en matière de politiques**

Le mandat de Condition féminine Canada a été élargi grâce à un budget de financement de la recherche indépendante en matière de politiques publiques, fonction héritée du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. En 1995-1996, Condition féminine Canada a consulté des groupes de femmes, des chercheuses et chercheurs universitaires et d'autres parties intéressées pour qu'ils lui conseillent des modèles de recherche indépendante et des priorités de recherche. Les résultats des consultations influenceront sur le fonctionnement du Fonds de recherche indépendante en matière de politiques. Ce Fonds fournira aux intervenants et aux membres du grand public canadien des renseignements essentiels pour les aider à participer plus activement à l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte des différences entre les sexes.

**2) Initiatives fédérales-provinciales/territoriales**

Depuis 1982, Condition féminine Canada et ses homologues provinciaux et territoriaux collaborent à diverses initiatives stratégiques et autres axées sur l'égalité entre les sexes.

- Lors de la quatorzième réunion annuelle des ministres fédéral-provinciaux/ territoriaux responsables de la condition féminine, tenue en mai 1995, les ministres sont arrivés à s'entendre sur l'importance de mener l'analyse comparative entre les sexes dans le cadre de l'élaboration des politiques gouvernementales. Ainsi, comme le gouvernement fédéral et celui de la province de la Colombie-Britannique ont déjà effectué des travaux dans le domaine et que cette méthodologie est nouvelle, Condition féminine Canada a partagé son expérience et ses outils avec les provinces et les territoires.
- Condition féminine Canada participe au tout nouveau groupe de travail fédéral-provincial/territorial sur les femmes et l'avenir économique du Canada. Ce groupe se concentre sur des initiatives visant à promouvoir l'égalité économique des femmes. Dans ce vaste cadre, on a fixé trois objectifs : reconnaître les réalités de la vie des femmes, éliminer les obstacles à l'égalité économique et informer les femmes des choix qui leur sont offerts. Des projets fédéral-provinciaux/territoriaux à l'appui de ces trois objectifs ont été amorcés. Le premier projet en cours porte sur l'élaboration d'indicateurs de l'égalité économique qui permettront de mesurer l'égalité économique des femmes.
- L'exercice 1995-1996 a été la deuxième année de mise en oeuvre de la *Déclaration de Regina sur les droits à l'égalité des femmes ayant subi un acte de violence*, approuvée par les ministres fédéral-provinciaux/territoriaux responsables de la condition féminine en juin 1994. Au cours de cette année, les activités ont porté sur l'élaboration d'un outil de communication qui ferait connaître d'un bout à l'autre du pays la gamme d'initiatives prises pour prévenir la violence faite aux femmes.

### 3) Financement et aide technique

Le financement et l'aide technique offerts par Condition féminine Canada par l'intermédiaire du Programme de promotion de la femme permet à l'organisme de prendre des mesures concrètes à l'appui des enjeux stratégiques soulevés par le gouvernement et d'autres intervenants en vue d'améliorer la vie des Canadiennes et des collectivités dans lesquelles elles vivent.

L'exécution du Programme repose notamment sur un élément crucial, l'importance de faire participer les personnes les plus directement touchées par les problèmes à l'identification des solutions. En aidant les femmes à s'aider elles-mêmes, c'est-à-dire à accroître leur autonomie, le Programme contribue à l'atteinte des grands objectifs de développement social du gouvernement.

Le financement et l'aide technique assurés par le Programme sont axés sur l'appui des efforts communautaires pour analyser les répercussions qu'ont sur les femmes et sur les hommes les politiques, les programmes et les enjeux. L'accent est mis sur l'identification

des obstacles systémiques dont l'élimination entraînera des changements à long terme dans la vie des femmes, de leurs familles et de leurs collectivités.

Le Programme part du principe qu'il faut avoir une méthode à plusieurs facettes pour répondre aux questions complexes de l'égalité des sexes. Ainsi, conformément à l'approche globale adoptée par Condition féminine Canada pour s'acquitter de son mandat, le Programme vise essentiellement à mettre au point des initiatives conjointes avec d'autres ministères fédéraux (Justice Canada, Santé Canada, Patrimoine canadien, Développement des ressources humaines Canada et Agriculture Canada).

Reconnaissant que l'égalité des sexes est une grande question d'ordre social, le personnel du Programme s'est efforcé de mettre en rapport les femmes qui ont des préoccupations avec les autres intervenants des principaux secteurs, notamment des gouvernements provinciaux et territoriaux, des autorités municipales, des entreprises privées, des corps policiers, des professionnels de la santé et des établissements d'enseignement. Les efforts pour encourager la collaboration axée sur l'élimination des obstacles à la participation des femmes débouchent, à long terme, sur une plus grande cohésion du tissu social et permettent de recueillir d'autres ressources humaines et financières.

De l'aide non monétaire et technique est offerte, sous diverses formes, à des groupes et à des personnes qui bénéficient ou non de financement : identification d'autres sources de fonds, partage de données, de ressources et de renseignements sur les meilleures pratiques, prestation de conseils sur le développement organisationnel et le changement institutionnel, participation directe à la mise au point de projets et suivi pour qu'ils soient menés à terme.

Il existe une vaste gamme de projets financés. Une foule d'activités qui visent à promouvoir l'égalité des femmes sont admissibles au financement, comme les conférences, les ateliers, les publications, les travaux de recherche et les activités destinées à informer le public. Le Programme verse des fonds pour aider les groupes de femmes à exécuter un programme d'activités clairement défini et qui permet d'atteindre les objectifs du Programme.

En 1995-1996, le Programme de promotion de la femme a accordé plus de 400 subventions aux groupes de femmes et à d'autres organisations bénévoles à l'échelle nationale, régionale et communautaire. L'aide a été fournie dans les trois domaines suivants : égalité économique, justice sociale et participation. Comme dans le passé, les activités qui viennent répondre aux besoins des femmes qui se heurtent à divers obstacles, comme les femmes atteintes d'une incapacité, les immigrantes et les femmes membres de minorités visibles, les femmes autochtones et les femmes désavantagées sur le plan économique, continueront de faire l'objet d'une attention particulière. L'orientation que

doit prendre le Programme de promotion de la femme sera fixée une fois que les résultats des consultations menées auprès des publics cibles seront connus.

#### **4) Information du public, communications et relations avec les médias**

Condition féminine Canada cherche à promouvoir l'égalité des femmes par le truchement de publications, d'activités spéciales et de relations avec les médias. L'organisme peut ainsi faire connaître aux femmes et aux hommes les questions et les initiatives fédérales liées aux lois, politiques et programmes qui intéressent les femmes.

##### ***a) Conférences internationales***

- La quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui a eu lieu à Beijing, s'est avérée une occasion importante pour accroître le niveau de sensibilisation et de connaissance sur les questions relatives à l'égalité des femmes. Condition féminine Canada a travaillé en étroite collaboration avec les autres ministères clés pour coordonner la planification des communications et la mise en oeuvre de la stratégie pour arriver à cette fin. Entre autres activités de communications qui ont eu lieu avant la Conférence, citons la rédaction du rapport déposé par le Canada aux Nations Unies en vue de la Conférence et la publication en mai 1995 du *Portrait statistique des femmes au Canada*.
- Condition féminine Canada a aussi joué un rôle actif dans l'organisation d'un colloque d'envergure internationale en vue de la Conférence mondiale, Femmes et médias : Accès à l'expression et à la décision, parrainé par l'UNESCO à Toronto en février 1995. L'organisme a publié un rapport résumant les progrès réalisés dans l'avancement de l'égalité des femmes dans les médias de 1980 à 1995.

##### ***b) Information du public et des médias***

L'organisme doit donner suite au niveau d'intérêt élevé que suscite auprès du public et des médias l'égalité des femmes. On ne prévoit pas que cet intérêt décline en 1996-1997. Le regroupement de Condition féminine Canada, du Programme de promotion de la femme et de certaines fonctions du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme a attiré l'attention du public et des médias sur la secrétaire d'État et Condition féminine Canada. Même en 1995-1996, avant que les nouvelles fonctions de recherche, de diffusion et d'information publique exercées auparavant par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme aient été mises en place, le volume des demandes de renseignements et de correspondance ministérielle s'est accru de façon marquée. Comme les médias ont reconnu que Condition féminine Canada assumait dorénavant plus de responsabilités en matière d'information publique et de communications sur les questions qui intéressent les femmes, ils se sont rapidement adressés à l'organisme pour obtenir plus de renseignements sur une plus vaste gamme de questions et d'activités. On s'attend que



les médias fassent de plus en plus souvent appel à l'organisme, qui est en train de se doter d'un site Internet pour fournir des services d'information.

**c) Publications**

Condition féminine Canada diffuse des publications habituelles :

- *Perspectives*, un bulletin distribué quatre fois l'an à quelque 10 000 destinataires au Canada et dans le monde;
- *L'égalité des femmes au Canada*, un bilan, publié tous les trois ans, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre au Canada des *Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme*. Les prochaines parutions feront état des progrès réalisés relativement aux engagements pris à la Conférence de Beijing.

**d) Activités spéciales**

Plusieurs activités annuelles importantes coordonnées par Condition féminine Canada visent à promouvoir l'égalité des femmes, par exemple :

- *Le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire «personne»*. Chaque année, Condition féminine Canada coordonne le processus de mise en candidature et de sélection des lauréates. Cette distinction salue les apports exceptionnels de certaines personnes à la cause de l'égalité des femmes au Canada. De concert avec la Résidence du gouverneur général, Condition féminine Canada organise la cérémonie de remise du prix que préside le Gouverneur général du Canada.
- *Journée internationale de la femme*. Le 8 mars, Condition féminine Canada et les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral soulignent la Journée internationale de la femme par une gamme variée d'activités. Condition féminine Canada choisit chaque année le thème de la journée et prépare des documents d'information à l'usage des ministères et organismes gouvernementaux, des groupes de femmes et des médias. En 1995-1996, sous la direction de Condition féminine Canada, le Comité interministériel des activités spéciales pour les femmes a regroupé ses ressources pour parrainer une seule activité visant à souligner, à l'échelle de toute l'administration fédérale, la Journée internationale de la femme.
- *Le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*. Cette journée est devenue une occasion de rappeler aux Canadiennes et aux Canadiens les effets de la violence envers les femmes dans notre société. Depuis 1991, Condition féminine Canada collabore avec des organisations de femmes non gouvernementales et avec les médias pour souligner l'importance de cette journée. L'organisme prépare des documents d'information qu'il distribue aux députés,

aux municipalités et aux groupes communautaires, à travers le pays, ainsi qu'aux médias.

- *Mois de l'histoire des femmes.* En 1992, le mois d'octobre a été proclamé «Mois de l'histoire des femmes» au Canada. Il s'agit par là d'inviter les Canadiennes et les Canadiens à rendre hommage à la contribution des femmes d'hier et d'aujourd'hui qui ont aidé à bâtir la nation. Condition féminine Canada encourage le public à y participer en diffusant des renseignements et des idées sur la manière de faire connaître l'histoire des femmes. Il collabore à cette fin avec le secteur privé. L'élaboration du thème, la recherche, la planification et la production, les activités spéciales, les documents de promotion, les relations avec les médias, le parrainage des entreprises et la liaison avec les autres ministères comptent parmi les activités menées à cette occasion par Condition féminine Canada. Les documents produits sont de plus en plus utilisés dans les écoles. En 1995-1996, le thème du Mois de l'histoire des femmes était «Les femmes et l'éducation». En 1996-1997, il sera «Les femmes et les arts : un héritage culturel».

**C) TROISIÈME OBJECTIF DE L'ORGANISME : Faire en sorte que l'organisme soit efficace, rentable et axé sur la clientèle.**

Comme il a été mentionné antérieurement, pendant l'année de transition 1995-1996, Condition féminine Canada a intégré à ses opérations celles du Programme de promotion de la femme et les fonctions de diffusion, de recherche indépendante et d'information publique du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

L'organisme a consacré beaucoup d'énergie et de ressources à la gestion du changement et à la restructuration afin d'assurer l'efficience et l'efficacité de ses services. L'architecture de technologie d'information de l'organisme a été améliorée et normalisée. On a examiné les documents d'information commune détenus dans les bibliothèques et les centres de documentation des trois organismes intégrés et cerné des options en vue de leur vocation future.

En 1996-1997, Condition féminine Canada termine la restructuration amorcée au cours de l'exercice précédent et assumera entièrement ses nouvelles responsabilités organisationnelles et fonctionnelles.

## Autorisations de dépenser

## A. Autorisations pour 1995-1996 - Partie II du Budget des dépenses

## Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1995-1996	Total disponible 1995-1996	Réel 1995-1996
	<b>Condition féminine Canada</b>			
	<b>Bureau de la coordonnatrice</b>			
145	Dépenses du Programme	<b>6 031</b>	7 186	7 181
150	Subventions et contributions	<b>8 599</b>	8 599	8 599
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	<b>586</b>	615	615
(S)	Dépense des produits de la vente des biens excédentaires de la Couronne	-	13	13
	<b>Total de l'organisme</b>	<b>15 216</b>	16 413	16 408

Coût net du Programme par activité ou secteur d'activité									
Comparaison du Budget des dépenses principal et des dépenses réelles en 1995-1996 <sup>1</sup>									
(en milliers de dollars)									
	Ressources humaines (Équivalents temps plein)	Dépenses de fonctionne- ment	Dépenses en capital	Subventions et contributions	Total voté	Paiements législatifs <sup>2</sup>	Dépenses totales brutes	Moins: recettes à valoir sur le crédit	Total du budget principal
<b>Lignes ou activités commerciales</b>									
Secrétariat exécutif <sup>3</sup> /Bibliothèque et services de gestion des documents	15,5	1 030			1 030		1 030		1 030
	16,5	1 048			1 048		1 048		1 048
Politiques	12,0	979			979		979		979
	13,0	864			864		864		864
Relations extérieures et Communications <sup>3</sup>	15,0	1 101			1 101		1 101		1 101
	18,0	1 323			1 323		1 323		1 323
Financement et aide du Programme de promotion de la femme	42,0	2 434		8 599	11 033		11 033		11 033
	42,0	2 237	53	8 599	10 889		10 889		10 889
Recherche <sup>5</sup>	2,0								
	4,0	933	100		1 033		1 033		1 033
Gestion des ressources et Services de l'informatique	6,0	1 034	39		1 073	586	487		487
	9,0	1 232	19		1 251	628	623		623
	92,5	6 578	39	8 599	15 216	586	14 630		14 630 <sup>4</sup>
	102,5	7 637	172	8 599	16 408	628	15 780		15 780 <sup>4</sup>
<b>Autres recettes et dépenses</b>									
Recettes créditées au Trésor									941
Coût des services rendus par les autres ministères									941
<b>Coût net du Programme</b>									15 571
									16 721

<sup>1</sup> Les chiffres ombrés indiquent les dépenses réelles.

<sup>2</sup> Ne comprend pas les Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) et la dépense des produits de la vente des biens excédentaires de la Couronne. Les RASE de l'organisme relèvent de l'activité commerciale de la gestion des ressources. La part du Programme de promotion de la femme transférée de DRHC s'élève à 235 000 \$.

<sup>3</sup> L'activité du Secrétariat exécutif comprend le bureau de la Coordonnatrice, une partie du salaire du personnel exonéré et les dépenses de fonctionnement du bureau de la Ministre. L'activité des Relations extérieures et Communications comprend les dépenses de fonctionnement du Secrétariat de la Conférence des Nations Unies de 1995.

<sup>4</sup> La différence entre le Budget des dépenses principal de 1995-1996 et les dépenses réelles de 1995-1996 s'explique ainsi :

- Budget des dépenses supplémentaire A - Report de 1994-1995 de 5 % de 215 000 \$.
- Budget des dépenses supplémentaire B - 940 000 \$ transfert de certaines fonctions de l'ancien Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- Affectation bloquée de 5 000 \$ demandée par le CT.

<sup>5</sup> Comprend les salaires de la Direction de la recherche et les autres salaires qui sont liés à la recherche c.-à-d. bibliothèque, communications, etc., ainsi que toutes les dépenses F&E liées à la recherche en 1995-1996.

<b>Dépenses prévues et dépenses réelles votées du Ministère</b>			
<b>Condition féminine Canada</b>			
<b>Bureau de la coordonnatrice</b>			
(en milliers de dollars)	Réel <sup>1</sup> 1994-1995	Budget principal <sup>1</sup> 1995-1996	Réel <sup>1</sup> 1995-1996
<b>Activité ou secteur d'activité</b>			
Secrétariat exécutif/Bibliothèque et services de gestion des documents*	625	1 030	1 048
Politiques	863	979	864
Relations extérieures et Communications	1 717	1 101	1 323
Financement et aide du Programme de promotion de la femme	-	11 033	10 889
Recherche	-	-	1 033
Gestion des ressources/Services de l'informatique*	1 110	487	623
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>4 315</b>	<b>14 630</b>	<b>15 780</b>

\*En 1994-1995, le budget de la bibliothèque (F&E de 30 000 \$) est inclus dans la gestion des ressources et les services de l'informatique.

<sup>1</sup>Ne comprend pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) et la dépense des produits de la vente des biens excédentaires de la couronne.

<sup>2</sup>L'augmentation des besoins financiers de 1994-1995 à 1995-1996 s'explique principalement par le transfert du Programme de promotion de la femme du ministère du Développement des ressources humaines. De plus, en 1995-1996, la somme de 940 000 \$ a été reçue pour le transfert de certaines fonctions de l'ancien Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (Budget des dépenses supplémentaires B).

## 2. Données financières supplémentaires

## 2.4 Paiements de transfert par lignes ou activités commerciales (en milliers de dollars)

	<b>Réel <u>1994-1995</u></b>	<b>Budget principal <u>1995-1996</u></b>	<b>Réel <u>1995-1996</u></b>
<b>Subventions et contributions par lignes ou activités commerciales</b>			
Subventions - Financement et aide du Programme de promotion de la femme <sup>1</sup>		8 599	8 599
Contributions - Politiques : Les femmes autochtones et le développement économique	50		
<b>Total des subventions et contributions</b>	<b>50</b>	<b>8 599</b>	<b>8 599</b>

<sup>1</sup> Les subventions prévues du Programme de promotion de la femme pour 1994-1995 de 10 076 \$ ne sont pas incluses dans les prévisions de 1994-1995 puisque le Programme faisait partie de DRHC. Le Programme de promotion de la femme fait partie de CFC depuis avril 1995.